  **Date d’entrée en vigueur** **: 21 novembre 2024**

**AVIS SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Cet avis décrit comment les informations médicales vous concernant peuvent être utilisées et divulguées et comment vous pouvez avoir accès à ces informations. Veuillez l’examiner attentivement.

CMH met à disposition des services d’assistance linguistique et des aides auxiliaires. CMH vous fournira, sur demande, une copie de cet avis dans votre langue principale.

**Tous les hôpitaux de Central Maine Healthcare (CMH), les sites de prestation de services, les cabinets médicaux, les établissements de soins de longue durée, les travailleurs de la santé et le personnel utiliseront et divulgueront les informations médicales personnelles vous concernant conformément à cet avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée (avis).**

CMH s’engage à protéger la confidentialité de vos informations médicales et est tenu par la loi de le faire. Le présent avis décrit comment nous pouvons utiliser vos informations médicales et comment nous pouvons les divulguer à d’autres personnes. L’avis décrit également les droits dont vous disposez concernant vos propres informations médicales. Veuillez le lire attentivement et nous faire part de vos questions. Nous vous demanderons de signer un formulaire attestant que vous avez reçu cet avis.

Nous considérons la protection de vos informations personnelles identifiables comme un devoir important. Les éléments de cet avis et les consentements et/ou autorisations que vous signez sont requis par les lois fédérales et de l’État pour votre protection. Nous avons mis en place des garanties pour protéger la confidentialité de vos informations. Notre personnel est régulièrement formé à l’obligation de protéger la vie privée de nos patients. Les dossiers médicaux sont conservés dans un endroit sécurisé. Seuls les membres du personnel qui ont « besoin de savoir » sont autorisés à accéder à votre dossier médical ou à d’autres informations. Notre personnel comprend l’obligation légale et éthique de protéger vos informations. Toute violation du présent avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée entraînera des mesures disciplinaires.

**COMMENT UTILISERONS-NOUS VOS INFORMATIONS MÉDICALES ET LES PARTAGERONS-NOUS AVEC D’AUTRES** **?**

**Traitement** **:** Nous pouvons utiliser vos informations médicales pour vous fournir des services et des fournitures médicales. Nous pouvons également partager vos informations médicales avec d’autres personnes qui ont besoin de vous traiter. Il s’agit des médecins, des assistants médicaux, des infirmières, des étudiants en médecine et en soins infirmiers, des techniciens, des thérapeutes, des prestataires de services d’urgence et de transport médical, des fournisseurs d’équipement médical, des technologues en imagerie médicale et de toute autre personne impliquée dans vos soins. Par exemple, nous autorisons votre médecin à accéder à votre dossier médical pour l’aider dans son traitement et pour les soins de suivi. Nous utiliserons et partagerons votre dossier médical en cas d’urgence afin de nous assurer que vous recevez les services médicaux nécessaires.

**HealthInfoNet (HIN)** **:** Nous participons à un accord national d’organisations de soins de santé qui ont accepté de travailler ensemble pour mettre à disposition des informations électroniques sur la santé qui peuvent être pertinentes pour vos soins. Il s’agit de HealthInfoNet (HIN), qui permet aux hôpitaux, médecins et autres prestataires de soins de santé du Maine de partager rapidement certaines informations sur leurs patients. Par exemple, si vous êtes admis d’urgence dans un hôpital participant à HealthInfoNet et que vous ne pouvez pas fournir d’informations importantes sur votre état de santé, cet accord permettra aux personnes qui doivent vous traiter à l’hôpital de consulter les informations sur votre santé détenues par un autre prestataire participant. En cas de besoin, l’accès rapide à vos informations de santé permet de mieux vous soigner.

Vous pouvez choisir de **ne pas** mettre vos informations de santé protégées à la disposition de cet accord national en remplissant un formulaire d’exclusion disponible en ligne ou dans le bureau de votre fournisseur. Sur demande, CMH soumettra le formulaire de renonciation à HealthInfoNet pour vous, à l’adresse suivante : 60 Pineland Drive, Auburn Hall, Suite 305, New Gloucester, ME 04260. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter leur site web à l’[adresse www.hinfonet.org](http://www.hinfonet.org) ou les appeler au (207) 541-9250 ou au 1-866-592-4352.

**Annuaire des patients** **:** Pour aider les membres de la famille et les visiteurs à vous localiser pendant votre séjour à l’hôpital, l’hôpital dispose d’un annuaire des patients. Ce répertoire comprend votre nom, votre état général, le lieu où vous vous trouvez à l’hôpital et la religion (s’il y en a une) à donner au clergé. Ces informations ne sont communiquées qu’aux personnes qui vous demandent votre nom. Vous avez la possibilité, lors de l’inscription, de limiter l’accès à ces informations.

**Vous, les membres de votre famille et les autres personnes impliquées dans vos soins** **:** Nous pouvons partager vos informations médicales avec vous. Nous pouvons également partager vos informations médicales avec un membre de la famille ou un ami qui participe à vos soins médicaux ou avec une personne qui participe au paiement de vos soins. Par exemple, lorsqu’un patient n’est pas présent ou n’a pas la capacité de le faire, nous pouvons autoriser un tiers à aller chercher des ordonnances, des fournitures ou des radiographies. Nous pouvons également partager vos informations médicales avec des organisations de secours en cas de catastrophe pour aider à localiser un membre de la famille ou un ami lors d’une catastrophe. Vous avez le droit de demander que nous ne partagions pas vos informations médicales avec un (ou plusieurs) membre(s) de votre famille ou ami(s). N’hésitez pas à nous faire part de votre souhait.

**Informations sur le défunt** **:** Les membres de la famille survivante ou d’autres personnes impliquées dans vos soins continueront à avoir accès à vos informations médicales personnelles, à moins que vous n’ayez précédemment exprimé des préférences contraires. Nous pouvons également partager vos informations médicales personnelles avec l’exécuteur testamentaire, l’administrateur ou toute autre personne habilitée à agir au nom de votre succession. Dans le cas contraire, vous serez protégé par ces règles de confidentialité pendant une période de 50 ans à compter de la date de votre décès.

**Paiement** **:** Nous pouvons utiliser et partager vos informations médicales afin d’être payés pour les services et les fournitures médicales que nous vous fournissons. Par exemple, nous pouvons soumettre des demandes de remboursement à votre plan de santé ou à votre compagnie d’assurance maladie et celle-ci peut demander à voir des parties de votre dossier médical avant de nous payer pour votre traitement.

**Opérations de soins de santé** **:** Nous pouvons utiliser et partager vos informations médicales si cela est nécessaire pour améliorer la qualité des soins que nous fournissons aux patients ou pour gérer l’établissement. Nous pouvons utiliser vos informations médicales pour chercher des moyens d’améliorer vos soins. Par exemple, nous pouvons consulter votre dossier médical pour évaluer si le personnel, vos médecins ou d’autres professionnels de la santé ont fait du bon travail.

**Recherche** **:** Nous pouvons utiliser ou partager vos informations médicales pour des projets de recherche, tels que l’étude de l’efficacité d’un type de traitement. Ces projets de recherche doivent faire l’objet d’une procédure spéciale qui protège la confidentialité (le respect de la vie privée) de vos informations médicales. Il nous est interdit d’utiliser ou de divulguer vos informations génétiques à des fins de souscription.

**Exigé par la loi** **:** Les lois fédérales, nationales ou locales nous obligent parfois à partager les informations médicales des patients. Par exemple, nous sommes tenus de signaler les cas de maltraitance ou de négligence à l’égard d’enfants et de fournir certaines informations aux forces de l’ordre dans les cas de violence domestique. Nous sommes également tenus de fournir des informations au programme national d’indemnisation des travailleurs en cas d’accident du travail.

**Santé publique** **:** Nous pouvons communiquer certaines informations médicales à des fins de santé publique. Nous pouvons être amenés à signaler à la Food and Drug Administration (FDA) les problèmes rencontrés par les patients avec des médicaments ou des produits médicaux, ou à informer les patients du rappel de produits qu’ils utilisent. Dans certaines circonstances, nous pouvons être amenés à notifier les carnets de vaccination aux écoles. Une fois reçus par l’école, ces carnets sont protégés par un autre ensemble de lignes directrices relatives à la protection de la vie privée.

**Sécurité publique** **:** Nous pouvons partager des informations médicales à des fins de sécurité publique dans des circonstances limitées. Nous pouvons communiquer des informations médicales aux autorités chargées de l’application de la loi en réponse à un mandat de perquisition ou à une assignation à comparaître devant un grand jury. Nous pouvons partager des informations médicales pour aider les forces de l’ordre à identifier ou à localiser une personne. Poursuivre un crime de violence, signaler les décès pouvant résulter d’un comportement criminel et signaler un comportement criminel au sein de l’établissement. Nous pouvons partager vos informations médicales avec les autorités chargées de l’application de la loi et d’autres personnes afin de prévenir une menace grave pour la santé ou la sécurité.

**Activités de surveillance de la santé** **:** Nous pouvons partager des informations médicales avec une agence gouvernementale qui supervise l’établissement ou son personnel, comme le département de la santé et des services sociaux de l’État, les agences fédérales qui supervisent Medicare, le conseil des examinateurs médicaux ou le conseil des infirmières. Ces agences ont besoin d’informations médicales pour vérifier dans quelle mesure nous respectons les lois nationales et fédérales.

**Coroners, médecins légistes et directeurs de pompes funèbres** **:** Nous pouvons partager des informations médicales concernant des patients décédés avec des coroners, des médecins légistes et des directeurs de pompes funèbres.

**Don d’organes, d’yeux ou de tissus** **:** Nous pouvons partager des informations médicales avec des groupes qui s’occupent du don ou de la transplantation d’organes, d’yeux ou de tissus.

**Militaires, anciens combattants, sécurité nationale et autres fins gouvernementales** **:** Si vous êtes membre des forces armées, nous pouvons divulguer vos informations médicales si les autorités du commandement militaire ou le ministère des anciens combattants l’exigent. Nous pouvons communiquer des informations médicales à des fonctionnaires fédéraux à des fins de renseignement et de sécurité nationale, ou aux services de protection présidentielle.

**Procédures judiciaires** **:** Nous pouvons partager des informations médicales si un tribunal nous l’ordonne, si nous recevons un mandat de perquisition ou une citation à comparaître.

**Information avec protection supplémentaire** **:** Certains types d’informations médicales bénéficient d’une protection supplémentaire en vertu de la législation nationale ou fédérale. Par exemple, les informations médicales relatives au VIH/SIDA, à la santé mentale et au traitement de l’alcoolisme et de la toxicomanie sont mieux protégées dans le Maine. Dans de nombreuses circonstances, nous sommes tenus d’obtenir votre autorisation avant de partager ces informations. [Nous n’utiliserons ni ne divulguerons d’informations pour mener ou imposer une enquête criminelle, civile ou administrative sur une personne pour le simple fait de rechercher, d’obtenir, de fournir ou de faciliter des soins de santé génésique.](https://www.ecfr.gov/current/title-45/part-164/section-164.502#p-164.502(a)(5)(iii)) [Nous n’utiliserons ni ne divulguerons les informations potentiellement liées aux soins de santé génésique pour des activités de surveillance de la santé, pour des procédures judiciaires ou administratives, ou aux forces de l’ordre ou aux coroners/médecins légistes sans une attestation signée.](https://www.federalregister.gov/d/2024-08503/p-576) Par exemple, toute demande de dossiers contenant des informations relatives à la santé génésique doit être accompagnée d’une attestation, sous peine de sanctions pénales, selon laquelle les forces de l’ordre ne recherchent pas les dossiers pour enquêter ou imposer une responsabilité pénale, civile ou administrative à une personne pour le simple fait de rechercher, d’obtenir, de fournir ou de faciliter des soins en matière de santé génésique.

**Collecte de fonds** **:** Nous pouvons utiliser vos données personnelles (ou les partager avec une fondation apparentée) pour vous contacter à des fins de collecte de fonds. Vous avez le droit de refuser ces communications. Vous pouvez refuser toute communication relative à la collecte de fonds en contactant le contact approprié pour la protection de la vie privée, dont la liste figure à la fin du présent avis.

**Autres utilisations et divulgations** **:** Si nous souhaitons utiliser ou partager vos informations médicales pour une raison qui n’est pas mentionnée dans le présent avis, nous devons obtenir votre autorisation écrite. Vous pouvez nous autoriser par écrit à utiliser vos informations médicales ou à les divulguer à quiconque, quelle qu’en soit la raison. Si vous nous donnez une autorisation écrite, vous pouvez la révoquer à tout moment en nous notifiant votre révocation par écrit. Votre révocation n’affectera pas l’utilisation ou la divulgation permise par votre autorisation pendant qu’elle était en vigueur. Nous avons besoin de votre autorisation écrite pour utiliser ou divulguer des notes de psychothérapie, sauf dans des circonstances limitées, par exemple lorsque la divulgation est exigée par la loi. Nous devons également obtenir votre autorisation écrite pour vendre des informations vous concernant à un tiers ou, dans la plupart des cas, pour utiliser ou divulguer vos informations médicales afin de vous envoyer des communications sur des produits et des services. Toutefois, nous n’avons pas besoin de votre autorisation écrite pour vous envoyer des communications sur les produits ou services liés à la santé que nous proposons.

**Redivulgation en dehors de CMH** **:** Les informations divulguées en vertu de la règle de confidentialité peuvent faire l’objet d’une nouvelle divulgation et ne plus être protégées par la règle de confidentialité. Par exemple, les informations que nous partageons à votre demande peuvent ne pas obliger la personne qui a reçu ces informations à les protéger.

**QUELS SONT VOS DROITS** **?**

**Droit de demander vos informations médicales :** Vous avez le droit de consulter vos propres informations médicales et d’en obtenir une copie (la loi nous oblige à conserver l’original). Il s’agit de votre dossier médical, de votre dossier de facturation et d’autres dossiers médicaux que nous utilisons pour prendre des décisions concernant vos soins. Pour demander une copie de vos informations médicales, écrivez à Health Information Management. Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de votre demande. Lorsque vous demandez une copie de vos informations, nous vous indiquons le coût de cette copie. Vous pouvez consulter votre dossier gratuitement. Vous avez également le droit d’obtenir votre dossier médical dans un format électronique qui vous convient, et ce à un coût raisonnable.

Vous n’avez pas le droit d’accéder (ou de recevoir une copie) aux notes de psychothérapie ou aux informations recueillies en prévision d’une procédure civile, pénale ou administrative. Votre droit d’accès peut être limité si le fait de fournir ces informations risque de mettre en danger votre santé ou votre sécurité ou celles d’autres personnes.

**Droit de demander des modifications de vos informations médicales :** Si vous consultez vos informations médicales et estimez que certaines d’entre elles sont erronées ou incomplètes, vous pouvez introduire une demande de correction ou de modification de votre dossier. Pour demander une modification, écrivez à Health Information Management. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la date de votre demande. Si nous refusons votre demande, vous avez le droit de soumettre une déclaration écrite de longueur raisonnable contestant le refus, qui sera ajoutée à votre dossier. Nous avons alors le droit d’envoyer une déclaration de réfutation.

**Droit d’obtenir une liste de certaines divulgations de vos informations médicales** **:** Vous avez le droit de demander une liste des nombreuses divulgations que nous faisons de vos informations médicales. Cette liste ne comprend pas les informations utilisées pour le traitement, le paiement, les opérations de soins de santé ou toute information divulguée avec votre permission. Si vous souhaitez obtenir une copie de la liste, écrivez à Health Information Management. Nous répondrons dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la demande. Nous vous fournirons la première liste gratuitement, mais nous pourrons vous facturer les listes supplémentaires que vous demanderez au cours de la même année. Nous vous indiquerons à l’avance le coût de cette liste.

**Droit de demander des restrictions sur la manière dont nous utiliserons ou partagerons vos informations médicales à des fins de traitement, de paiement ou d’opérations de soins de santé** **:** Vous avez le droit de nous demander de ne pas partager vos informations médicales pour votre traitement, le paiement des soins ou le fonctionnement de l’établissement. Nous sommes tenus d’accepter ces demandes si la divulgation d’informations est destinée à un plan de santé concernant le paiement ou les opérations de soins de santé et si les informations de santé protégées concernent un article ou un service qui a été payé intégralement au fournisseur ET si la divulgation n’est pas exigée par la loi. Nous ne sommes pas tenus d’accepter vos demandes qui ne correspondent pas à ces critères, mais si nous acceptons, nous nous conformerons à cet accord. Si vous souhaitez demander que nous ne partagions pas vos informations, vous devez en faire la demande par écrit à Health Information Management et décrire votre demande en détail.

**Droit de demander des communications privées** **:** Vous avez le droit de nous demander de communiquer avec vous d’une manière que vous jugez plus confidentielle. Par exemple, vous pouvez nous demander de ne pas vous appeler à votre domicile, mais de vous contacter uniquement par courrier. Pour ce faire, vous devez adresser cette demande par écrit au service où vous recevez vos soins.

**Droit à une copie papier** **:** Vous avez le droit d’obtenir à tout moment une copie papier de cet avis. Vous pouvez télécharger et imprimer une copie de l’avis sur notre site web, à l’adresse [**www.cmmc.org**](http://www.cmmc.org)ou vous pouvez obtenir une copie papier de l’avis dans n’importe quel bureau de CMH.

MODIFICATIONS DU PRÉSENT AVIS

De temps à autre, nous pouvons modifier nos pratiques concernant la manière dont nous utilisons ou partageons les informations médicales des patients, ou la manière dont nous protégeons les droits des patients concernant leurs informations. Nous nous réservons le droit de modifier le présent avis et de rendre les dispositions de notre nouvel avis applicables à toutes les informations médicales que nous conservons. Si nous modifions ces pratiques, nous publierons une version révisée de l’avis de pratiques en matière de protection de la vie privée. Vous pouvez obtenir une copie de notre avis actuel sur les pratiques en matière de protection de la vie privée à tout moment en vous rendant dans l’un des établissements de CMH ou en consultant le site web.

QUELS SONT LES PRESTATAIRES DE SOINS DE SANTÉ COUVERTS PAR CET AVIS ?

Cet avis décrit les pratiques en matière de confidentialité de CMH et de ses organisations affiliées, qui comprennent les organisations qui constituent l’entité affiliée couverte de CMH (« ACE ») ainsi que les organisations et les professionnels de la santé qui participent à un arrangement de soins de santé organisé (OHCA) avec les entités ACE de CMH.

L’ACE de CMH est composée d’entités couvertes sous la propriété ou le contrôle commun du système CMH.

L’ACE de CMH comprend :

* Centre médical du Maine central
* Hôpital de Bridgton
* Hôpital de Rumford
* Central Maine Health Ventures
* Central Maine ACO

Un OHCA est un accord qui permet aux entités CMH de partager des informations sur la santé de nos patients afin de promouvoir les opérations conjointes des entités participantes. Les entités de l’OHCA échangent des informations sur la santé entre elles à des fins de traitement, de paiement et de gestion des soins de santé de l’OHCA.

Les participants à l’OHCA sont les suivants :

* Entités ACE de CMH
* Les groupes médicaux affiliés, les sociétés professionnelles, les médecins indépendants et les professionnels paramédicaux qui passent des contrats avec les entités ACE de CMH pour fournir des services dans les établissements CMH, à moins que ces prestataires de soins de santé ne vous remettent leur propre avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée, qui décrit la manière dont ils protègent vos informations médicales. Ceux-ci comprennent, mais ne sont pas limités à :
  1. Andwell Health Partners
  2. BlueWater Health of Lewiston, LLC
  3. LifeFlight of Maine, LLC
  4. LifePoint Rehabilitation, LLC
  5. New England Cancer Specialists
  6. Sevaro Health Inc.
  7. Shields Imaging
  8. Spurwink Services, Inc.
  9. United Ambulance Services
  10. X-Ray, P.A.

L’avis s’applique également aux autres prestataires de soins de santé qui viennent dans notre établissement pour soigner les patients, tels que les médecins, les assistants médicaux, les thérapeutes et les autres prestataires de soins de santé qui ne sont pas employés par nous, à moins que ces autres prestataires de soins de santé ne vous donnent leur propre avis décrivant la manière dont ils protégeront vos informations médicales. Nous pouvons partager vos informations médicales avec ces fournisseurs à des fins de traitement, de paiement et de gestion des soins de santé. Cet arrangement est uniquement destiné à l’échange d’informations et non à d’autres fins.

AVEZ-VOUS DES PRÉOCCUPATIONS OU DES PLAINTES ?

N’hésitez pas à nous faire part de vos problèmes ou préoccupations concernant vos droits en matière de protection de la vie privée ou la manière dont nous utilisons ou partageons vos informations médicales. Si vous avez un problème, veuillez contacter le service d’assistance téléphonique pour la conformité et les relations avec les patients (207) 795-2398.

Si, pour une raison quelconque, nous ne parvenons pas à résoudre votre problème, vous pouvez également déposer une plainte auprès du gouvernement fédéral à l’adresse suivante : New England Region **-** Office for Civil Rights, U.S. Department of Health and Human Services Government Center J.F. Kennedy Federal Building - Room 1875, Boston, MA 02203 ; Customer Response Center :   
(800) 368-1019 ou TDD : (800) 537-7697, Courriel : [ocrmail@hhs.gov](https://legacy.cmhc.org/owa/redir.aspx?REF=_V1UXcumdeMszdxlls9cUumfCvqERTQ3lcQgIxLEc6Qcn01QgaPUCAFtYWlsdG86b2NybWFpbEBoaHMuZ292). Nous ne vous pénaliserons pas et ne prendrons pas de mesures de rétorsion à votre encontre pour avoir déposé une plainte auprès du gouvernement fédéral. Département américain de la santé et des services sociaux.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Nous sommes tenus par la loi de préserver la confidentialité de vos informations médicales, de vous communiquer le présent avis et de vous avertir en cas de violation de vos informations de santé personnelles non sécurisées. Il est également de notre responsabilité de respecter les termes de l’avis actuellement en vigueur. Si vous avez des questions sur le présent avis ou sur la manière dont nous pouvons utiliser et partager vos informations médicales, veuillez contacter le service d’assistance téléphonique pour la conformité et les relations avec les patients de Central Maine Healthcare au numéro indiqué, ou votre cabinet ou service local.

**Central Maine Healthcare Corporation - Numéro de téléphone de la personne à contacter pour la protection de la vie privée**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Hôpital de Bridgton**  10 Hospital Drive  Bridgton, Maine 04009 | **Centre médical du Maine central**  300 Main Street  Lewiston, Maine 04240 | **Hôpital de Rumford**  420 rue Franklin  Rumford, Maine 04276 |

**Service d’assistance téléphonique de CMH pour la conformité et les relations avec les patients**

**(207) 795-2398**

**Responsable de la protection de la vie privée**

**(207)** **777-8025**